




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.371**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-29061- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : VIE CULTURELLE - ETABLISSEMENT CULTUREL DE LA MOLIERE -
REHABILITATION DU SITE- DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ETAT -
RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



07.08

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 8.9 Culture

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ETABLISSEMENT CULTUREL DE LA MOLIERE -
REHABILITATION DU SITE- DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ETAT -
RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite accueillir une école de Cirque largement destinée à l'apprentissage des enfants du Territoire du Pays d'Aix sur le site de La Molière. Ce projet d'envergure doit se dérouler sur plusieurs axes : la transmission tous publics avec le démarrage d'une école de cirque loisir, l'action culturelle (*travail avec les écoles et les centres sociaux*), la création/diffusion avec l'accueil d'artistes en résidence et des temps forts événementiels ciblés sur les arts circassiens.

En amont de ce projet, il est impératif de réaliser la construction d'équipements neufs ainsi que des travaux de rénovation des bâtiments existants :

En extérieur, la réalisation d'une voie d'accès poids lourds, un parking de 250 places environ, la mise en conformité des différents réseaux et une étude des sols pour permettre les travaux de la dalle béton qui aura vocation à accueillir le chapiteau pédagogique.

Pour le bâti, le désamiantage des sols et l'aménagement des espaces sanitaires et des vestiaires ainsi que d'un lieu d'accueil du public.

Les dépenses d'investissement liées à l'équipement de ce projet se décomposent de la façon suivante :

VRD et parking

420 000 HT

1ère tranche de réhabilitation du bâti	150 000 HT
Désamiantage	50 000 HT
Dalle (support du futur chapiteau pédagogique)	65 000 HT
Montant total	685 000 HT

Ayant effectué une demande de fonds de concours auprès de la CPA, il convient maintenant de solliciter une aide exceptionnelle à l'investissement de 50 000€ (cinquante mille euros) auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

Le plan de financement se décline comme suit :

Montant prévisionnel de l'opération	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	Ville d'Aix-en-Provence	ETAT
685 000 HT	317 500 HT	317 500 HT	50 000 HT
% par rapport au montant des dépenses	46,5%	46,5%	7%

C'est pourquoi, au vu de l'exposé ci-dessus énoncé, je vous demande, Chers Collègues, de bien vouloir :

ANNULER ET REMPLACER la délibération 2013.271 votée lors de la séance du 03 juin 2013 ;

SOLLICITER une aide exceptionnelle de l'Etat (Réserve Parlementaire), telle que figurant dans le plan de financement ;

AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent ;

AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

**2013.371 - VIE CULTURELLE - ETABLISSEMENT CULTUREL DE LA MOLIERE -
REHABILITATION DU SITE- DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ETAT -
RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 40
Contre	: 10

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**